

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/01/2020 à 19h30
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 21/01/2020 **Date d'affichage :** 21/01/2020

L'an deux mil vingt, le 28 du mois de janvier, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de PEYRINS légalement convoqué se réunit session ordinaire, Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PICOT, Maire.

Présents : 11 / 17.

Votants : 14 / 17.

Présents : Messieurs Brenier, Cardi, Gagne, Garetti, Guérin, Monnier, Picot, Vetter. Mesdames Dumoulin, Juban, Ronze.

Absents : Messieurs, Hausser, Patassi, Mesdames Moulin, Gronlier, Roy.

Excusé : /.

Procuration : de Madame Mourvillier à Madame Ronze.

Madame Juban été désignée comme secrétaire de séance.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

DELIBERATIONS

Délibération n°1

Objet : Déclaration d'Intention d'Aliéner.

Rapporteur : Monsieur Cardi.

Sur avis de la commission d'urbanisme, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (Par : Pour : 14 – Contre : 0 – Abstention : 0) émet un avis favorable aux acquisitions mentionnées ci-après, la commune renonce aux droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme.

Le maire est autorisé à signer tout document y afférent.

- **DIA 02623119C0034 : Section n°AT N° 343 d'une contenance de 59ca.**
- **DIA 02623119C0035 : Section n°AR N° 157 – 159 – 161 - 228 de contenances respectives de 2a et 77ca - 73ca – 83ca – 29a et 61ca.**
- **DIA 02623120C0001 : Section n°AH 111 – 112 – 183 - 214 de contenances respectives de 12a et 15ca – 11a et 30ca – 15a et 10ca – 15a et 37ca.**

Délibération n°2

Objet : Marché de travaux Sainte-Thérèse : Attribution du lot n°7 intitulée 'Menuiseries intérieures'.

Rapporteur : Monsieur Monnier.

Après avoir rappelé les critères d'attribution publiés dans le dossier de consultation, sur avis de la Commission d'ouverture des plis réunie en date du 27/01/2020, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide (Par : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0) d'attribuer sur la base des critères précités - Lot 7 intitulé 'Menuiseries intérieures - l'offre économiquement la plus avantageuse à la SARL MENUISERIE BEAL, sise 62 Chemin des Curtils - 01340 MONTREVEL EN BRESSE.

Décomposition de l'offre :

- **Offre de base :** 52 017.73 € HT
- **Option 'Mur Mobile' :** 16 030.00 € HT.

Montant total de l'offre : 68 047.73 € HT.

Le maire est autorisé à signer tout document afférent à cette décision.

Délibération n°3

Objet : Marché de travaux de voiries : Modification planning des travaux

Rapporteur : Madame Ronze.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve la modification du planning du marché de travaux de voiries. La fin du marché est fixée au 30/06/2020, ce qui modifie le planning en conséquence.

Le maire est autorisé à signer les documents relatifs à la modification du planning.

Délibération n°4

Objet : Avenant à la convention du service commun A.D.S.

Monsieur Cardi rappelle que dans le contexte de désengagement des services de l'Etat, le service commun « Application du Droit des Sols » (ADS) a été créé le 1^{er} janvier 2015 afin de proposer aux communes un service d'instruction des actes d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0) autorise le maire à signer l'avenant à la convention avec la Communauté d'Agglomération de Valence Romans et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions. Il confie l'instruction des actes suivants au service commun ADS : permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclaration préalable lotissement, déclaration préalable située en zone de risque, autres déclarations préalables, certificat d'urbanisme opérationnel (Cu b), décision préalable du Maire lorsque le projet porte sur une construction édifiée sur un immeuble classé monument historique conformément aux dispositions de l'article R 425-23 du code de l'Urbanisme ;

Le Maire est autorisé et mandaté à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Délibération n°5

Objet : Dégradations liées aux chutes de neige : Demande de subvention aux financeurs.

Rapporteur : Madame Ronze.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0) sollicite un soutien financier auprès des financeurs suivants : Conseil Départemental – Etat – Communauté d'Agglomération – Conseil Régional.

Le maire est autorisé à signer tout document y afférent.

Délibération n°6

Objet : Lancement d'une consultation d'emprunt.

Rapporteur : Monsieur Monnier.

Sur avis de la commission des finances réunie en date du 20/01/2020, après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0) autorise le maire à lancer une consultation de banques pour ses investissements.

Les besoins de la commune sont :

- **Emprunt à long terme : 350 000 euros.**
- **Prêt relais : 150 000 euros.**

Le maire est autorisé à signer tout document y afférent.

Délibération n°7

Objet : Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle C772i.

Monsieur Picot : Il a été convenu de déplacer ce chemin rural, classé dans le domaine privé de la commune.

Considérant l'intérêt pour la commune, après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve :

1. Le déclassement du domaine privé de la commune de la parcelle cadastrée K d'une contenance de 2a et 70ca.
2. La vente à l'euro symbolique de l'ancien chemin correspondant à la parcelle cadastrée K d'une contenance de 2a et 70ca.
3. L'acquisition à l'euro symbolique du terrain des parcelles cadastrées :
 - C597f d'une contenance de 80ca.
 - C772i d'une contenance de 79ca.

Le maire est autorisé à signer tout document y afférent.



MOTION

Motion n°1 : Objet : Motion de soutien à la filière Vin et eau-de-vie de vin.

Rapporteur : Monsieur Picot.

En conséquence, les membres du Conseil Municipal demandent à Monsieur le président de la République Française de :

(Par : Pour : 6 - Contre : 7 Messieurs Guérin – Brenier – Garetti – Vetter – Gagne – Mesdames Juban – Moulin - Abstention : 1 Madame Gronlier)

- *de ne rien faire pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFSA » en vue de trouver un compromis à l'OCDE ;*
- *de ne pas reconnaître à la filière vin, le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vins touchées par les représailles américaines.*

Questions diverses

Décisions du maire :

Vu l'article 2122.23 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant les obligations faites au Maire de rendre compte de ses décisions à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal,

Monsieur Picot présente les décisions prises depuis le dernier conseil municipal.

- **Achat de bornes en béton en vue d'une installation devant le magasin d'informatique IP PRO à Peyrins**
- **Confection et pose de deux garde-corps pour sécuriser la passerelle située entre la cour de l'école maternelle et la cantine scolaire.**
- **Marquage au sol du terrain multisport du Gymnase de Peyrins**
- **Plans d'évacuation et d'intervention des bâtiments communaux : salle des fêtes – gymnase et maison Vallier**
- **Restauration de la bascule de Peyrins**
- **Stratégies, prélèvements et analyses d'empoussièrement amiante sur Sainte-Thérèse.**

Elections municipales les 15 et 22 mars 2020.

Fixation des dates des prochains conseils municipaux pour 2020 : 25/02/2020 (Vote du budget).

Le Maire,

Philippe BARNERON.



